



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stages

Question écrite n° 96348

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la réglementation concernant le temps de travail des jeunes âgés de 14 à 16 ans qui doivent effectuer des stages en milieu professionnel dans le cadre de leur formation. Les restrictions imposées génèrent de sérieuses inquiétudes dans les lycées professionnels, les élèves de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) éprouvant de grandes difficultés pour trouver des entreprises dans lesquelles effectuer leurs périodes de stages. Les métiers qu'ils convoitent sont très souvent ceux du bâtiment qui demandent des déplacements sur des chantiers et il est quasiment impossible que le temps de travail soit inférieur à 8 heures. C'est pourquoi il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que ces jeunes ne soient pas pénalisés dans le cadre de leur formation.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96348

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4957

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)